2022/23 Réf. 23/06-10

Date de convocation: 09/06/2022

Nb de membres en exercice : 26 Présents :

Nb de suffrages exprimés : 33 VOTE : Pour : 33

> 0 Contre: Abstentions: 0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & IRANGÉNIAGEMENT **TECH-ALBÈRES**

2 7 JUIN 2022

SOUS-PRÉFECTURE Séance du 23 Juin 2022 DE CÉRET

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin, à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris à Argelès-sur-Mer, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : PERSONNEL /ACTUALISATION TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS -CRÉATIONS DE DEUX POSTES - RATIO AVANCEMENT GRADE

Étaient présents avec droit de vote:

M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. LAURENT BOSCH (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. HERVE CRIBEILLET (SUPPLEANT), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), M. LAURENT MEYRUEIX (TITULAIRE), Mme ISABELLE MORESCHI (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

Mme SANDRINE CAPEILLE (TITULAIRE) procuration à M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE) procuration à M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE) procuration à Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE) procuration à M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) procuration à M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Autres participants:

Mme MARIE HELENE DURO (ELUE ST LAURENT DE CERDANS) et M.XAVIER JUHEL (SUPPLEANT),

Absents excusés :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. LAURENT DAUBA (SUPPLEANT), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme SOPHIE FERTON (SUPPLEANT), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. JACQUES GODAY (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme FABIENNE JEAN (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. BERNARD PACCIANUS (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. OSCAR PLANAS (SUPPLEANT), M. PIERRE PLANAS (SUPPLEANT), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), Mme MARIE-PIERRE SADOURNY (SUPPLEANT), Mme JULIE SANZ (SUPPLEANT), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT), M. BERTRAND WERNER (TITULAIRE),

M. Hervé CRIBEILLET a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET: PERSONNEL /ACTUALISATION TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS -CRÉATIONS DE DEUX POSTES - RATIO AVANCEMENT GRADE

VU le Code Général de la Fonction Publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Considérant que, pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante,

Considérant que la dernière actualisation du tableau des effectifs de la structure date du 12/12/2017 (délibération n°2017-19),

Considérant que par délibération n°2020/25 en date du 17/12/2020, le comité syndical a créé un poste de technicien rivières,

Considérant que par délibération n°2021/17 en date du 15/04/2021, le comité syndical a créé un poste de chargé de mission "ouvrages hydrauliques",

Considérant le départ au 09/08/2022 du gestionnaire administratif et comptable de la structure et son remplacement prévu nécessitant la création d'un poste de titulaire de catégorie B ou C - Filière administrativeà temps complet sous l'intitulé de Responsable Finances et Ressources Humaines,

Considérant que l'augmentation du volume des dossiers à traiter notamment d'un point de vue comptable nécessite un renfort administratif pour seconder le Responsable Finances et Ressources Humaines,

Considérant enfin la délibération du 6 Juin 2007 fixant le ratio d'avancement de grade pour les postes de la structure,

Le Président propose à l'assemblée :

- d'approuver la création d'un poste de Responsable Finances et Ressources Humaines poste titulaire à temps plein de catégorie B ou C - Filière Administrative,
- d'appropre la tretton d'un poste d'Assistant Administratif, Comptabilité et RH poste titulaire ou contractuel à temps plein de catégorie C - Filière Administrative,
- de maintent l'appre 2022 à 100% du ratio d'avancement de grade pour tous les postes de la structure, et d'actualiser le tableau des effectifs, SOUS-PRÉFECTURE

DE CÉRET

Le Comité Syndical, à l'unanimité après avoir délibéré :

- Approuve la création des postes de Responsable Finances et Ressources Humaines poste titulaire à temps plein de catégorie B ou C - Filière Administrative et d'Assistant Administratif, Comptabilité et RH - poste titulaire ou contractuel à temps plein de catégorie C - Filière Administrative,
- Décide d'actualiser le Tableau des Emplois et des Effectifs en intégrant les décisions intervenues depuis la dernière version dont les quatre créations, ci-dessus mentionnées, et de l'adopter sous la forme présentée en annexe à la présente délibération à compter du 24/06/2022,
- Approuve l'ouverture à 100% du ratio d'avancement de grade pour tous les postes de la structure,

- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la structure,
- Autorise le Président à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Argelès sur Mer, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président Alexandre PUIGNAU

REÇU LE:

2 7 JUIN 2022

SOUS-PRÉFECTURE DE CÉRET

Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le : 7 7 JUIN 7022

UBELLÉ EMPLOI	GRADE MIN	GRADE MAX	STATUT	909	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DURÉ TRAVAIL	DATECREATION	SOUS-PRÉFECTURE DURÉTRAVAIL DATECREATION DEPRETRIES
		1		N	Grade				
Directeur Administratif et Technique	Ingénieur ou Attaché	Ingenieur Prinicpal ou Directeur	Ħ	н	Ingénieur Principal	ā	35H	arrêté n°6-2006 / titularisation du 29/06/2006	Delibération du 12/06/2006 Tableau des effectifs à compter du 01/07/2006
Gestionnaire Administratif et Comptable			TIT	1	Redacteur Principal de 2ème classe	RECU	35Н	12/12/2017	2017/19 Ref 12/12-06
Responsable Finances et RH	Adjoint Administratif	Rédacteur Principal	TIT	0	£ []	1	35н	23/06/2022	2022/23 ref 23/06-10
Assistant Administratif, Comptabilité et RH	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal	TIT OU CONTRAT (L332-14)	0		1	35H	23/06/2022	2022/23 ref 23/06-10
Chargé de missions PAPI/Risques	Technicien	Ingénieur	CONTRAT (L332- 24)	1	Ingénieur Contrat de Projet		35Н	12/12/2017	2017/18 ref 12/12-06
Chargé de missions ouvrages hydrauliques	Technicien	Ingénieur	TIT OU CONTRAT (L332-8)	1	Technicien Principal de 1ère Classe		35H	15/04/2021	2021/17 ref 15/04-11
ières	Adjoint Technique	Technicien principal	TIT OU CONTRAT (L332-8 ou L332-14 ou L332-24)	0		1	35н	17/12/2020	2020/25 ref 17/12-03
Techicien rivières ou chargé de missions GEMA	Technicien	Ingenieur	Ш	1	Technicien Principal de 1ère Classe		35.	arrêté n°1-2006 / titularisation du 01/06/2006	Délibération du 12/06/2006 Tableau des effectifs à compter du 01/07/2006
Chargé de missions PGRE	Technicien	Ingenieur	CONTRAT (L332- 10)	1	Technicien Principal 2ème classe CDI		3SH	12/12/2012 révisée le 12/03/2013	Délibérations du 12/12/2012 et du 12/03/2013
Chargé de missions SAGE	Ingénieur	Ingenieur	CONTRAT (1332- 10)	1	Ingénieur CDI		35H	16/10/2007	Délibération du 16/10/2077
Chargé de missions N2000	Ingenieur	Ingenieur	CONTRAT (L332-8 ou L332-24)	0		1	35H	06/06/2007	Déliberation du 06/06/2007